REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal est convoqué à la mairie de Mios, en session ordinaire, en séance publique, le :

MERCREDI 31 JUILLET 2013 À 18 HEURES 30.

Le Maire de MIOS, François CAZIS.

## Ordre du jour

1. Commune de Mios – RD5.

Aménagement d'un parking de covoiturage de 65 places.

Adoption de la convention à intervenir en vue de la réalisation de ce programme entre le Département de la Gironde, la COBAN et la ville de Mios.

Autorisation donnée à Monsieur François CAZIS, Maire, de signer ladite convention.

2. Commune de Mios – SPANC.

Demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Conseil Général de la Gironde au vu du bilan 2012 du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

- 3. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif Exercice 2012.
- 4. Lancement d'une procédure de consultation pour le choix d'un aménageur chargé de la réalisation de la ZAC du Parc d'Activités Mios Entreprises 2<sup>ème</sup> tranche.
- 5. Marché à procédure adaptée relatif à la réalisation de travaux de création de trottoirs sur les accotements de l'avenue de la Libération (RD3 du PR 104+00 au PR 104+200): Attribution du MAPA à l'entreprise dont l'offre a été jugée « économiquement » la plus avantageuse par la collectivité.

  Autorisation donnée à Monsieur François CAZIS, Maire, de signer le marché correspondant avec l'entreprise retenue.
- 6. Convention de partenariat entre la commune de Mios et la Mission Locale du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre. Autorisation donnée à Monsieur François CAZIS, Maire, de signer ce protocole d'accord.
- 7. Décision budgétaire modificative n°1 du budget annexe des transports scolaires de la commune de Mios Exercice 2013.
- 8. Modification de l'enveloppe prévisionnelle hors taxes affectée par la Commune de Mios, maître d'ouvrage, aux travaux prévus dans le cadre de la Convention d'Aménagement d'Ecole, convention ayant fait l'objet d'un partenariat financier entre la ville de Mios et le Conseil Général de la Gironde.
- 9. Marché de maîtrise d'œuvre sous la forme d'un MAPA dans le cadre du programme de constructions scolaires prévu dans la Convention d'Aménagement d'Ecole (CAE). Autorisation donnée à Monsieur François CAZIS, Maire, de signer l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre avec Madame Anne KRIEGER tenant compte de la modification de l'enveloppe prévisionnelle hors-taxes affectée aux travaux.
- 10. Avis du conseil municipal de la commune de Mios sur le projet éolien sur les communes de Cestas, Mios et Le Barp envisagé dans le cadre d'une étude conduite par ERELIA GROUPE.
- 11. Dénomination du chemin rural n°49.

- 12. Politique tarifaire.
- 13. Adoption du règlement intérieur des accueils de loisirs de la ville de Mios.
- 14. Création du giratoire de la ZAC du « Parc du Val de l'Eyre » sur la RD 216 et réalisation des travaux annexes du carrefour.

Autorisation donnée à Monsieur François CAZIS, Maire, de signer la convention de participation financière entre la ville de Mios et la SARL J. DARRIET, concessionnaire de la ZAC.